



HORAIRE

Lundi au Mercredi : Entre 10h et 17h

Jeudi et Vendredi : Entre 10h et 20h

Samedi : Entre 12h et 16h

Dimanche : Entre 13h et 16h

**Réservation obligatoire*

HORAIRE

SORTIE LIBRE EN GROUPE DU SAMEDI

9h30 à 10h30 – Sortie petit chien 20lb et -

10h30 – Chiot – 6 mois et moins

11h00 à 12h00 – Sortie Adulte 20 lbs et plus

TARIFICATION

½ heure : 4.00\$

1 heures : 6.00\$

3 mois d'abonnement : 100.00\$

Étudiant en éducation : 50% de rabais***

1^{ère} visite (ouverture de dossier) : Gratuite

TARIFICATION

SORTIE LIBRE EN GROUPE DU SAMEDI

Sortie petit chien 20lb et moins : 5,00\$

Chiot – 6mois et moins : 3,00\$

Sortie Adulte 20 lbs et plus : 5,00\$

Carte d'abonnement : 40,00\$ pour 10 sorties

*Réservation obligatoire

**Le prix inclus les taxes

***Non applicable sur la carte d'abonnement

REGLEMENTS ADDITIONNELS

SORTIE LIBRE EN GROUPE DU SAMEDI

Avoir préalablement suivi un cours ou fait une consultation avec notre éducateur canin.

S'il vous plait, veuillez à **arriver à temps** pour la sortie et **prévoir un temps pour payer** les frais avant l'accès à l'enclos extérieur.

L'heure d'arrivée maximale pour prendre part à l'une des sorties libres ne peut dépasser **les cinq premières minutes**, soit ;

- **9h35** pour la sortie petit chien 20lbs et –

- **10h35** pour la sortie chiot

- **11h05** pour la sortie adulte 20lbs et plus.

Les chiens doivent être tenu **en laisse jusqu'à ce moment** et peuvent être détaché par la suite.

Les retardataires se verront malheureusement **refuser l'accès** à la sortie.

Un chien au comportement jugé inacceptable peut se voir l'accès refuser.

Les propriétaires sont responsables de leurs chiens et de leurs actes.

Les propriétaires se doivent de rester en tout temps dans l'enclos avec leur chien.

Capacité maximale de 25 chiens dans l'enclos.

BONNE SESSION DE JEU !

Bouffe Animaux RDL inc.

• ALIMENTATION • SERVICES SPÉCIALISÉS • ACCESSOIRES •

RÈGLEMENT CENTRE D'AMUSEMENT CANIN BOUFFE ANIMAUX

Nombre de chiens autorisés:

Il est interdit d'amener des animaux autres que des chiens dans l'enclos du centre.

Les chiens doivent être accompagnés de leur propriétaire-gardien, ce dernier devant obligatoirement être une personne âgée de 14 ans et plus.

La limite maximale est fixée à deux (2) chiens par propriétaire /gardien pour assurer une surveillance adéquate.

Âge minimum chiots :

L'âge minimum pour avoir accès au centre est de 12 semaines .Nous recommandons fortement que le chiot est reçu toute ses premiers vaccins de base avant de fréquenter notre centre canin.

Normes de contrôle:

Le propriétaire-gardien du chien doit demeurer en tout temps à l'intérieur dudit enclos avec son chien et le surveiller. Il doit demeurer en contrôle de son chien et avoir en sa possession une laisse lui permettant de maîtriser l'animal en cas de besoin et l'avoir constamment à l'œil.

Le propriétaire-gardien se doit d'accompagner et de surveiller ses enfants (moins de 14 ans), en tout temps, s'il choisit que ceux-ci l'accompagnent au centre d'amusement canin.

Port du collier et de la laisse:

Le chien doit porter une laisse jusqu'à ce qu'il soit à l'intérieur de l'enclos extérieur et que son gardien se soit assuré que la porte de l'enclos est fermée. Une fois dans l'enclos, le gardien peut enlever la laisse au chien. Les colliers à pics et les colliers de type étrangleur sont interdits.

La vaccination :

Dans le cas où la sortie est individuelle, celle-ci n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Bouffe Animaux Rdl se décline de toute responsabilité concernant les risques d'infections et de développement de pathologies suites à la visite dans notre parc à chiens.

Dans le cas où plus d'un chien occupe l'enclos en même temps, la vaccination doit être à jour (vaccin de base renouvelé au minimum aux 3 ans) et le gardien du chien doit pouvoir présenter le carnet de vaccination de l'animal lors de sa visite.

Chiens interdits:

Il est interdit au gardien d'un chien d'utiliser l'enclos du centre si l'animal présente des symptômes de maladie ou dans le cas d'une femelle, si elle est en chaleur (minimum 21 jours).

Assurance responsabilité:

Tout propriétaire/gardien d'un chien qui utilise le centre doit détenir une assurance responsabilité en cas d'accident. Il est responsable des comportements de son chien, des dommages et blessures à une personne ou à un autre animal qu'il pourrait causer.

Fermeture porte :

En tout temps, les portes de l'enclos doivent demeurer fermées

RÈGLEMENT CENTRE D'AMUSEMENT CANIN BOUFFE ANIMAUX (suite...)

Conditions d'utilisation – salubrité:

Tout gardien d'un chien qui utilise le centre d'amusement canin doit :

S'assurer de maintenir les lieux dans un état de propreté et disposer des déchets ou autres débris dans les endroits prévus à cet effet.

Enlever les matières fécales produites par son chien immédiatement.

S'assurer que son animal ne cause pas de dommages en creusant des trous. Dans le cas où l'animal a un tel comportement, le gardien doit remettre en état le terrain en rebouchant les trous; Le gardien qui ne respecte pas les conditions d'utilisation du centre d'amusement canin commet une infraction.

Refus de quitter:

Il est défendu à toute personne de refuser de quitter le centre d'amusement canin lorsqu'elle est sommée par une personne qui en a la surveillance ou la responsabilité.

Stérilisation :

Nous recommandons fortement la stérilisation des mâles et des femelles.

Interdictions :

Défense de fumer dans l'enclos du centre d'amusement canin

Jouets pour chien :

Les jouets pour chien doivent être utilisés avec prudence.

Temps d'utilisation :

Le propriétaire/gardien ce doit de quitter l'enclos canin à l'heure convenu où sa réservation se termine.

Le temps ne sera prolongé si le client arrive en retard et aucun remboursement ne sera émis si le client reste moins longtemps que le temps de réservation préalablement payé.

L'accès au centre se fait sur réservation et sur les heures d'ouverture seulement.

Respect des conditions :

Tout propriétaire et chien ne respectant les conditions d'utilisation de notre centre d'amusement canin sera passible de se voir refuser l'accès.

Aucun recours ne peut être entrepris contre le Bouffe Animaux Rdl, en lien avec une maladie ou un accident qui surviendrait suite à la visite de l'animal dans notre centre d'amusement canin ou dû aux interactions des chiens entre eux.

Tout utilisateur a la responsabilité légale de son chien. Le refus de se soumettre aux règles d'utilisation, le manque de civisme, la violence et la cruauté envers les animaux ne seront aucunement tolérés. Tout utilisateur fautif sera expulsé du centre sans autre formalité.